

Frelon asiatique

La destruction des nids – stratégie communale et intercommunale

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon asiatique s'est acclimaté en France et s'est fortement développé en nourrissant ses larves des insectes et notamment des abeilles. Cette espèce représente aujourd'hui une menace pour la biodiversité et pour l'apiculture, et a été classée « espèce exotique envahissante et nuisible ». La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de Frelon asiatique.



Frelon asiatique vu de dos et de face

J'ai trouvé un nid. Quelle est la marche à suivre ?

Si vous trouvez un nid, adressez-vous à votre mairie. Le référent communal se rendra sur place et s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de Frelon asiatique actif. Il remplira une **fiche d'intervention** et fera intervenir une entreprise spécialisée dans les plus brefs délais. Si vous faites de votre propre chef intervenir une entreprise avant de solliciter votre référent communal, vous ne pourrez pas bénéficier de la subvention de LTC à la destruction du nid.

Contact : Mairie de Caouënnec-Lanvézéac

Tel : 02 96 35 86 88

Domaine public : interventions prises en charge par la commune.

Propriétés privées : la commune fera intervenir une entreprise spécialisée, avec l'accord du propriétaire, et refacturera à ce dernier la part à sa charge, déduction faite de la participation de la commune et de LTC.

La commune de Caouënnec-Lanvézéac accorde aux particuliers 15 € pour la destruction d'un nid primaire (nid de petite taille n'abritant que quelques Frelons asiatiques), et 25 € pour la destruction d'un nid secondaire (nid de plus grande taille construit en hauteur et abritant un grand nombre d'individus)

Lannion-Trégor Communauté participera en octroyant aux communes pour chaque destruction (fonds de concours 2018) : 15 € par nid primaire et 25 € par nid secondaire.

Nids primaires : soyez vigilants !



Nid primaire

Le nid primaire est bâti par une femelle de frelon asiatique ayant hiverné : c'est la femelle fondatrice, la future reine. Fondé en avril-mai, le nid primaire ne contient au début qu'un seul frelon : la femelle fondatrice. Cette dernière pond et élève ses premières larves qui éclosent au bout de 45 jours. En détruisant ce nid primaire (et surtout la reine), généralement sans avoir besoin de recourir à un insecticide, on évite le développement du nid secondaire qui, lui, contiendrait plusieurs milliers de frelons asiatiques. Comment les reconnaître ? Les nids primaires font moins d'une dizaine de

centimètres de diamètre et sont presque toujours installés sous abri: cabanons, avancées de toit, linteaux de portes ou fenêtres, nichoirs à oiseaux... Inspectez régulièrement votre maison, vos dépendances... c'est en avril-mai que ça se joue. Si vous pensez avoir observé un nid, appelez votre mairie, le référent communal viendra constater et interviendra de la manière appropriée.

Faut-il piéger ?

Le soutien au piégeage n'a pas été retenu dans le cadre de la stratégie à mener par LTC car les conditions pour un piégeage efficace et sélectif à grande échelle ne sont pas définies. En effet le retour d'expériences (Muséum National d'Histoire Naturelle) a montré les dangers d'un piégeage massif et non encadré, notamment de la part des particuliers. Les pièges, même améliorés, capturent de nombreux autres insectes pollinisateurs faisant parfois partie d'espèces rares ou protégées.

S'il est toutefois mis en oeuvre, le piégeage respectera les règles suivantes :

- Du 1^{er} avril au 15 mai : piégeage des femelles fondatrices. Après le 15 mai, le piégeage est inefficace car les nids secondaires sont établis et les femelles fondatrices n'en sortent plus. Il faut alors retirer les pièges.
- A la fin de l'été et à l'automne, auprès des ruchers : piégeage visant à réduire la prédation exercée par les frelons asiatiques sur les ruches.
- De manière générale :
 - être vigilant par rapport à la sélectivité des pièges
 - visiter quotidiennement les pièges afin de relâcher les insectes non ciblés
 - renouveler régulièrement l'appât

Un danger pour l'homme ?

Le Frelon asiatique n'est pas particulièrement agressif envers l'homme sauf si l'on s'approche trop près des nids ou s'il se sent menacé (attention lors des tailles de haies...). Les piqûres d'hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons...) peuvent être dangereuses pour les personnes allergiques ainsi qu'en cas de piqûres multiples.

Pour en savoir plus :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

<http://www.lannion-tregor.com/fr/environnement/lutte-contre-les-especes-invasives/le-frelon-asiatique.html>